

Règlement du Tirage au Sort des Votants di Concours Photos

Objet

Le tirage au sort est organisé dans le cadre du concours photo de « La plus belle cuisine » par Monnin Agencement, situé au Boulevard des Eplatures 46F – 2300 La Chaux-de-Fonds.

Il se déroule exclusivement sur Internet, est gratuit et sans obligation d'achat. Ce tirage au sort est destiné à remercier les participants ayant voté pour leur cuisine préférée. Le jeu est accessible sur le site Web dont l'adresse est <https://www.monnin-agencement.ch/concours-photos-monnin-agencement-accueil/> , hyperlien ou toute autre adresse URL, onglet ou bouton apposé sur un autre site et redirigeant vers ce site.

Les internautes pourront participer en votant sur la page du site via la validation du formulaire de vote dédié.

Conditions de Participation

Les familles participant au jeu concours peuvent voter mais ne pourront être éligibles au tirage au sort, le 1er prix leur étant dédié.

La participation au tirage au sort est ouverte à toute personne majeure, vivant en Suisse, ayant voté pour une cuisine (sauf mention ci-dessus) et ayant rempli correctement et intégralement le formulaire de vote présent sur le site. Les formulaires incomplets ou comportant des erreurs ne seront pas pris en considération et la personne ayant fait parvenir un tel formulaire ne sera pas considérée comme participante et par conséquent sera déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant. Toute information révélée fausse ou non avenue exclurait implicitement le participant du tirage au sort et son vote ne sera pas comptabilisé.

L'ajout de nouvelles photos éligibles aux votes pourra se faire durant toute la période du jeu, c'est pourquoi il est possible de compléter ou changer son vote jusqu'à la clôture des votes. Néanmoins, une seule participation par personne sera comptabilisée par cuisine.

Période du Jeu

Les votes pour le concours photo commencent le 17 février 2025 et sont clôturés le 16 mars 2025 à minuit, à la fin de notre semaine spéciale PORTES OUVERTES.

Il conviendra de passer régulièrement sur la page du jeu pour voir l'avancement des votes et l'ajout de nouveaux projets.

Un bouton de partage sur Facebook sera disponible permettant ainsi aux votants de partager l'information **en mode public** et d'inviter leurs proches et amis à liker la publication. L'internaute ayant remporté le plus de likes en remplissant les conditions

mentionnées ci-dessus aura une chance supplémentaire de participer au tirage au sort (son pseudo de profil sera ajouté au tirage).

Monnin Agencement se réserve la faculté de procéder à tout moment à : – la modification du jeu ; – son interruption momentanée ; – sa suppression ; sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse être réclamée de ce fait à l'entreprise.

Clause de suppression des votes manipulés

En cas de détection de toute tentative de manipulation des votes par l'envoi massif de formulaires ou toute autre forme de fraude, nous nous réservons le droit de supprimer la photo de la cuisine concernée de notre page de vote. Les votes détectés comme frauduleux ne seront pas comptabilisés. Cette action pourra être effectuée sans préavis et sans obligation de justification.

Sélection des Gagnants

Le tirage au sort sera effectué en live sur la page [[Facebook Monnin Agencement](#)].

Le gagnant sera contacté à partir du 17 mars, après clôture des votes, par téléphone ou e-mail selon les informations transmises lors de son vote. Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 7 jours après contact, un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner un autre gagnant.

Prix

Les gagnants au tirage au sort recevront :

1er prix : Bon d'achat de 1'000 CHF valable chez Monnin Agencement.

2ème prix : Bon d'achat de 500 CHF valable chez Monnin Agencement.

Les gagnants pourront utiliser ces bons d'achat parmi une large gamme : des appareils électroménagers, des articles tels que le robinet 3-en-1 QUOOKER, des batteries de cuisine CRISTEL, ainsi que du mobilier de grande qualité et bien d'autres produits. Ces bons offrent ainsi la possibilité d'améliorer son intérieur selon ses goûts et besoins mais donne également accès à des services réputés de menuiserie sur mesure et de service après-vente électroménager.

Les gagnants seront avertis, par mail ou par téléphone, de leur résultat et une date de remise de prix sera définie d'un commun accord avec Monnin Agencement.

La remise des prix se fera en main propre avec pour identification un papier d'identité du participant.

Seuls les participants ayant inscrit une adresse e-mail valide ainsi qu'une adresse postale au début du jeu pourront prétendre aux lots.

Les prix ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise d'une contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. Le gagnant renonce à réclamer à Monnin Agencement tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du prix.

Responsabilité

La participation au présent jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, Monnin Agencement ne saurait en aucune circonstance être déclarée responsable, sans que cette liste soit limitative, d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. En outre, la société Monnin Agencement ne saurait être déclarée responsable pour toute erreur, omission, interruption, effacement, délai de transmission, défaillance des circuits de communication, destruction, dégradation, accès non autorisé aux formulaires, non réception d'un formulaire n'ayant pas abouti pour des raisons de circulation sur Internet ou de défaillance technique de l'ordinateur d'un participant ou de toute personne liée à la participation du présent jeu, ou tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels.

Droits d'Utilisation

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce tirage au sort sont destinées à Monnin Agencement pour le contrôle des votes et à des fins promotionnelles internes uniquement.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Acceptation du règlement

La participation au tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il peut être consulté sur le site <https://www.monnin-agencement.ch/tirage-au-sort-des-votants-modalite-de-participation/>

Contact

Pour toute question concernant le concours, veuillez nous contacter à info@monnin-agencement.ch ou au 032 926 63 53.

Bonne chance !